



Les parcs naturels régionaux ont 40 ans

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

• **Des actions de soutien et de valorisation des activités économiques** : attribution de la marque « Parc naturel régional » à des prestations ou produits locaux, soutien à l'agriculture et à la sylviculture durables, élaboration d'une offre touristique respectueuse de l'environnement, incitation à l'excellence environnementale des entreprises, aide au maintien des services et du commerce en milieu rural...

• **Des actions d'accueil, de sensibilisation et d'information** : maisons et centres d'information des parcs, mise en place de sentiers à thèmes, circuits de découverte, randonnées, appui au tissu associatif et aux initiatives écocitoyennes, éducation à l'environnement...

• **Un rôle d'expérimentation** : laboratoires du développement durable, ils partagent un esprit de mission fondé sur l'innovation, s'ouvrent aux organismes de recherche, transfèrent leurs expériences vers d'autres territoires, du régional à l'international.

Une dynamique toujours renouvelée

Les parcs naturels régionaux doivent en permanence évoluer : tous les douze ans, ils réalisent un bilan de leur action et proposent un nouveau projet de charte pour les douze ans à venir, ce qui les conduit à être toujours innovants dans leur démarche.

Animés d'un esprit pionnier, précurseurs de politiques durables et solidaires, à l'initiative de nombreux partenariats pour partager leur expérience, les parcs naturels régionaux assurent la préservation de leur patrimoine tout en développant de nouvelles façons de valoriser, d'habiter et de vivre les territoires ruraux.



Fédération des parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris - Tél. : 01 44 90 86 20
www.parc-naturels-regionaux.fr



Parcs naturels régionaux de France



Ministère de l'Écologie et du Développement durable
20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP - Tél. : 01 42 19 20 21
www.ecologie.gouv.fr





Un territoire : la nature habitée

Les parcs naturels régionaux sont de vastes territoires à dominante naturelle et rurale, habités, incluant parfois de petites villes, et qui bénéficient :

- d'un patrimoine naturel, culturel et paysager d'une qualité et d'un caractère reconnus au niveau régional et national ;
- d'une identité forte fondée sur la cohérence de ce patrimoine et du territoire.



Ferme dans le Haut-Jura.

Les 45 parcs existants en 2007 couvrent près de 13 % du territoire et la plupart des milieux naturels français y sont représentés : haute ou moyenne montagne, plaine, estuaires, zones humides, milieux forestiers, côtes marines et milieux tropicaux pour les parcs des régions d'outre-mer.

Par leur surface, leur variété et leur représentativité, ils forment un réseau qui protège et met en valeur la diversité de nos régions.

Un projet partagé : la charte du parc

Ces espaces ont su conserver leur caractère, mais restent fragiles devant les enjeux du développement. Un parc naturel régional est donc aussi un projet de territoire fondé sur la notion de contrat et de libre adhésion visant la préservation et la valorisation de ces patrimoines dans un esprit de développement durable.

Ce projet se concrétise dans la charte du parc, à travers laquelle les collectivités locales, l'Etat et les autres acteurs



Fort Queyras.

du territoire prennent des engagements. La charte, adoptée par décret ministériel, est notamment opposable aux documents d'urbanisme.

Une gestion concertée et une équipe

Le projet d'un parc naturel régional est conduit et animé par un syndicat mixte ouvert qui rassemble les communes, les régions et les départements. Il peut aussi associer des organismes publics comme les chambres consulaires.

Un parc emploie en moyenne 30 personnes, offrant ainsi une capacité d'ingénierie spécialisée (écologie, urbanisme, paysage, tourisme, développement local...) au service du projet et des collectivités.

On peut distinguer :

- **Des actions de protection, de valorisation et de gestion des richesses naturelles et des paysages :** suivis scientifiques, mesures de protection et de gestion de la faune et de la flore, conseils aux communes



Presqu'île de Crozon.

pour la gestion de l'espace et la maîtrise de l'urbanisme, conseils aux particuliers et aux entreprises pour l'insertion du bâti dans le paysage...

- **Des actions sur le patrimoine culturel :** mise en valeur de la culture et des savoir-faire locaux à travers des musées, expositions, animations dans les villages, manifestations festives, musicales, théâtrales...